

Banque d'Etat et industrialisation : les réseaux politiques et industriels de la Banque cantonale neuchâtelaise dans l'entre-deux-guerres

Autor(en): **Froidevaux, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **102 (1999)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Banque d'Etat et industrialisation : les réseaux politiques et industriels de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans l'entre-deux-guerres

Yves FROIDEVAUX

Introduction

Parmi les multiples réseaux qui structurent l'économie, les réseaux de financement sont déterminants: de leur densité et de leur efficacité dépendent la création et le développement des entreprises. Ne serait-ce que par les transactions courantes, la banque est un maillon essentiel du financement des entreprises, parallèlement à l'autofinancement, aux crédits interentreprises et aux capitaux familiaux ou de cercles d'amis. L'importance de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) s'est renforcée depuis la fin du XIX^e siècle avec la mécanisation et la concentration de la production industrielle. La position clé de la banque d'Etat dans la structure économique cantonale, au croisement des réseaux industriels et commerciaux, et l'enjeu politique qu'elle représentait, justifient de se pencher sur les personnes ayant participé à l'activation de ces différents réseaux, qui ont exercé leur influence sur les actions de la banque et qui, réciproquement, ont été influencés par cette dernière¹.

Les travaux effectués par Marc Perrenoud sur la BCN, en particulier sur son rôle dans la restructuration de l'horlogerie dans l'entre-deux-guerres, et par Malik Mazbouri sur l'ascension sociale de Léopold Dubois, directeur de la BCN de 1890 à 1901, apportent déjà nombre d'éléments importants pour le sujet abordé dans cet article².

Dans un premier temps, je présente brièvement l'importance que l'on peut attribuer aux réseaux de la BCN dans les années 1920 et 1930, dans la perspective des théories économiques considérant l'institution bancaire comme ayant pour fonction essentielle de gérer l'information³. Les réseaux dans lesquels une banque régionale est étroitement insérée représentent a priori un atout dans la collecte et la gestion de l'information sur ses clients⁴. L'exemple de la BCN dans l'entre-deux-guerres montre cependant que ces réseaux, porteurs d'intérêts particuliers et d'enjeux politiques, ont entraîné la banque à des actions ne répondant pas

uniquement à ses intérêts propres. J'examine ainsi dans un deuxième temps, après un bref aperçu de l'évolution de la BCN, les fonctions politiques exercées par les membres du Conseil d'administration (CA) de la BCN, de sa création à 1935. Dans un troisième temps, l'insertion de la banque dans les réseaux industriels est illustrée par quelques exemples de personnages clés.

Banque et réseaux

Les banques construisent leurs propres réseaux : réseaux d'agences et de correspondants, de clientèle et de relations d'affaires. Elles sont simultanément insérées dans les réseaux économiques, sociaux et politiques, notamment par les directeurs et administrateurs qui occupent les positions de pouvoir décisionnel. Je ne traite pas ici de la mise en place et du développement des différents réseaux, mais me concentre sur la problématique de l'information qu'ils véhiculent.

Les récentes théories des systèmes financiers considèrent que la raison même de l'existence de l'institution bancaire est la maîtrise de l'information et sa capacité à exploiter des économies d'information⁵. Dans son rôle d'intermédiaire entre détenteurs et demandeurs de capitaux, l'institution bancaire est confrontée à une asymétrie de l'information dans la mesure où cette dernière est, par définition, plus complète du côté du demandeur de crédit que du côté du prêteur. L'entrepreneur qui cherche à emprunter des fonds est à l'évidence plus au clair sur ses possibilités et ses perspectives d'avenir que la banque à laquelle il s'adresse. Sur un marché du crédit fondamentalement caractérisé par l'incertitude qui pèse sur l'aboutissement des transactions, l'intermédiation bancaire doit nécessairement chercher à limiter les risques liés à cette incertitude en collectant et en évaluant au mieux l'information qui permettra de juger des bons et des mauvais risques. L'information a un coût et l'existence de l'institution bancaire peut s'expliquer par sa spécialisation permettant la diminution des divers coûts liés à la réduction de l'asymétrie de l'information : coûts de recherche, d'évaluation et de surveillance. Il s'agit dans un premier temps de sélectionner les bons risques et dans un deuxième temps, une fois les crédits accordés, de s'assurer de la bonne utilisation des fonds⁶.

Cette information comporte plusieurs niveaux : connaissances générales sur la situation économique et informations particulières sur les emprunteurs, sur la valeur des entreprises, leurs capacités industrielle et commerciale, et sur la valeur des hommes à leur tête, leurs qualités professionnelles, leur honnêteté. Une bonne information, précise et complète, est essentielle à la prise de décision pour l'octroi d'un crédit, d'un dé-

passement momentané ou le lancement d'une opération d'émission de titres.

Les sources d'information sont diverses. La banque travaille en premier lieu sur la base d'informations internes, quantitatives et formelles, exigées du client ou à disposition de la banque par le suivi des opérations courantes sur les comptes de son client, le cas échéant par une surveillance directe grâce à des représentants placés dans les entreprises. Pour une évaluation optimale du risque, elle exploite également des informations externes et plus qualitatives, telle la réputation du demandeur, obtenues au travers de ses autres relations d'affaires, clients, associations, connaissances personnelles.

Dans ce contexte, les administrateurs de la banque présents à l'époque dans les conseils d'entreprises clientes et les entrepreneurs représentés dans le conseil d'administration de la BCN étaient, a priori, les pièces maîtresses de ces réseaux d'information.

En tant qu'institution, la banque est également insérée dans les réseaux structurant son environnement. Dans l'exemple étudié, l'importance des réseaux était double. La Banque Cantonale Neuchâteloise est d'une part une banque régionale, une banque de proximité, d'autre part, c'est une banque d'Etat, le canton étant son actionnaire unique.

En premier lieu, la théorie bancaire reconnaît aux banques de proximité un avantage potentiel sur les grandes banques dans la récolte de l'information et l'évaluation du risque, autrement dit dans la réduction de l'asymétrie de l'information. En effet, l'insertion de la banque dans les réseaux locaux lui permet d'acquérir une connaissance intime des milieux dans lesquels elle est active. La banque de proximité dispose d'un important capital social par les nombreuses et fréquentes relations qu'elle développe avec les autres entreprises, les clients et les fournisseurs des emprunteurs, avec les associations commerciales, les institutions et les milieux politiques. En plus des informations internes, la banque dispose ainsi de tout un ensemble d'informations externes, qualitatives et plus informelles sur lesquelles fonder ses décisions, en plus du travail technique, fondamental, de traitement des demandes de crédit.⁷

Ensuite, dans le cas de la BCN d'avant 1935, l'importance des réseaux politiques peut être postulée a priori. Banque d'Etat, l'institution bancaire était fondée sur une loi déterminant ses objectifs, ses instruments et ses organes décisionnels. L'influence des réseaux politiques pouvait intervenir à plusieurs niveaux. Elle jouait premièrement dans la définition même de la loi. Quelles étaient les personnes qui en établissaient le projet, qui la rédigeaient, qui orientaient les débats au Grand Conseil et qui la votaient? Deuxièmement, les nominations aux postes clés étaient soumises aux luttes partisans, et notamment le choix des administrateurs, qui étaient nommés par le Grand Conseil. Quant au

Conseil d'Etat, il nommait d'une part le directeur et le président du Conseil d'administration, sur proposition de ce dernier, et d'autre part les censeurs, représentants de l'Etat chargés de s'assurer du respect de la loi et du contrôle général des opérations. Durant la période étudiée, les censeurs assistaient aux séances du Conseil d'administration, mais n'avaient pas le droit de vote, ce qui n'empêchait certes pas qu'ils aient pu exercer une certaine influence⁸. Enfin et surtout, l'insertion des administrateurs dans les réseaux politiques avait des conséquences sur la définition de la politique de la banque, le contenu des discussions du Conseil d'administration et la teneur des décisions prises sur certaines affaires particulières.

En tant que banque d'Etat, la BCN doit remplir un mandat d'utilité publique de promotion de l'économie régionale, de soutien des entreprises mais aussi des collectivités publiques. Ce mandat d'intérêt général était évidemment sujet à des revendications politiques et a donné lieu à des débats sur la traduction concrète de celui-ci dans les actions de la banque. Banque d'Etat, la BCN était un enjeu politique important, ce dont témoigne la vigueur des débats la concernant au Grand Conseil.

On voit bien dans ce contexte que les réseaux politiques, susceptibles d'être utilisés par la banque dans son objectif de collecte de l'information, ont pu, à l'époque, également entraîner certaines dérives. D'autant que, au sein de la banque comme dans les relations avec les clients, le travail de récolte, de communication, d'évaluation objective et de suivi de l'information aurait dû être effectivement réalisé. Car si, potentiellement, la banque de proximité était avantagée dans sa maîtrise de l'information, l'intimité avec ses clients, avec certains clients, comme avec certains milieux politiques pouvait laisser la place à d'autres considérations que l'intérêt propre de l'institution bancaire.

Aperçu de l'évolution BCN

Création de la République, la première banque cantonale, banque mixte avec participation d'actionnaires privés, a disparu dans le contexte de l'adoption de la première loi fédérale sur l'émission monétaire de 1881 et des luttes entre libéraux et radicaux⁹. La nouvelle BCN, banque d'Etat pure, a été fondée en 1882¹⁰ et a commencé ses opérations en 1883. Une première révision complète de la loi sur la banque de 1882 a eu lieu en 1907. Suite à l'expansion de la Première Guerre mondiale puis aux déboires de l'entre-deux-guerres, la loi a été révisée à 3 reprises, en 1920, 1931 puis 1938¹¹.

Des dernières années du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale, la BCN a fortement développé ses affaires commerciales et industrielles. Elle a participé notamment à plusieurs transformations d'entreprises en

sociétés anonymes, et étendu ses opérations de crédit en compte courant. Les bonnes affaires de la Première Guerre mondiale ont poussé à un engagement encore plus important de la banque auprès de ses clients industriels. Dans le contexte de l'optimisme généralisé de la fin de la guerre, on a assisté à une explosion des crédits aux entreprises, la BCN allant jusqu'à accorder des crédits en blanc outrepassant les dispositions de la loi. En outre, certaines opérations d'avances sur créances en monnaies étrangères posaient des problèmes de liquidité¹². Pour augmenter ses moyens et adapter le texte à la pratique, les organes de la banque demandèrent alors une modification de la loi. Pour l'essentiel, il s'agissait de doubler le capital de 20 à 40 millions, d'autoriser les dépassements de crédits et les relations commerciales avec l'étranger, et également de créer une nouvelle succursale au Locle. Il s'agissait aussi par là de résister à la concurrence féroce des grandes banques qui s'installaient alors dans la région.

Les débats au Grand Conseil furent très vifs, notamment au sujet des dépassements de crédits. L'enjeu était fondamental pour les industriels et négociants horlogers, qui parvinrent à faire admettre une clause donnant au Conseil d'administration la compétence d'accorder des dépassements de crédits, théoriquement momentanés.

Suite à certains abus de la part du directeur et du gérant de la succursale de La Chaux-de-Fonds, qui étaient engagés dans des affaires pour leur propre compte, les «occupations» lucratives en dehors de la banque leur furent interdites. La BCN délégua désormais les administrateurs dans les entreprises que la banque soutenait et s'efforçait de relever dans les années 1920.

Malgré les très gros amortissements effectués en 1920-22 (près de 4 millions) qui engloutirent ses réserves, la banque ne parvint pas à apurer son bilan. La reprise modérée des affaires, conjointement aux difficultés financières de l'Etat, poussèrent la banque à diminuer ses amortissements pour reprendre le versement de sa part de bénéfice à l'Etat. L'irruption de la crise des années 1930 rendit nécessaire un premier assainissement en 1930-31 (18 millions), puis un deuxième en 1935 (24 millions + 14 millions suite à la reprise de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel en 1920)¹³.

Représentation politique au Conseil d'administration de la BCN

La BCN est une création des radicaux, force politique hégémonique depuis la Révolution de 1848, monopolisant l'exécutif cantonal jusqu'en 1898 et au pouvoir dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

jusqu'en 1912¹⁴. Les nominations du Conseil d'administration de la BCN étaient effectuées en fonction des rapports de force au Grand Conseil. Les radicaux dominèrent la banque jusqu'à l'assainissement de 1935, par une présence au Conseil d'administration non seulement majoritaire mais également réalisée par des ténors du parti. La loi de 1907 prévoyait de respecter une représentation régionale en nommant «si possible» au moins un administrateur par district. Cette disposition disparut lors des révisions de la loi, mais une représentation des différents districts et des différents secteurs de l'économie cantonale était restée tacitement d'usage.

Avant 1920, jusqu'à 7 administrateurs sur les 9 étaient radicaux. Le premier socialiste n'entra au Conseil d'administration qu'en 1910, un deuxième en 1917. La modification de la loi en 1920 fit passer le nombre des administrateurs de 9 à 11 et permit l'entrée d'un troisième socialiste. Présents dès la création de la banque, les libéraux augmentèrent également leur représentation à cette occasion. Progressivement, l'idée d'une représentation plus ou moins proportionnelle faisait son chemin, probablement sur le modèle de la composition des commissions du Grand Conseil.

Tous les administrateurs et les censeurs n'étaient pas députés au Grand Conseil, mais la présence des politiciens dans les autorités de la banque était toujours très importante. En 1920, sur 15 personnes, on trouvait 1 conseiller national, 1 ancien conseiller national, 4 députés au Grand Conseil, 3 anciens députés, un futur député, et plusieurs mandats dans les législatifs communaux, de la ville de La Chaux-de-Fonds en particulier. Par ailleurs, les administrateurs cumulaient parfois plusieurs mandats politiques. La situation était à peu près identique en 1930, à la veille du premier assainissement. La révision de la loi en 1931 ramena à 9 le nombre des administrateurs et à 2 celui des censeurs. La représentation des ténors politiques apparaissait encore plus forte. Sur 11 personnes, on trouvait 1 ancien conseiller d'Etat, 2 conseillers nationaux, 5 députés et 1 ancien député.

On le constate, les membres des autorités de la banque étaient très étroitement insérés dans les réseaux politiques, ils en étaient même parfois des éléments essentiels, pour ce qui concerne la mouvance radicale en particulier. Les députés membres du Conseil d'administration étaient souvent des ténors du Grand Conseil et d'une envergure politique dépassant le cadre cantonal.

Les administrateurs de la BCN n'étaient pas surreprésentés dans les commissions du Grand Conseil, néanmoins un ou deux administrateurs faisaient presque systématiquement partie des commissions clés des finances et du budget.

Lors des révisions de la loi, les projets présentés par le Conseil d'Etat, élaborés en collaboration avec le Conseil d'administration de la banque,

étaient systématiquement renvoyés en commissions spéciales. En 1920, en raison peut-être du fait que l'initiative venait de la banque et que la collaboration avec le Conseil d'Etat avait été étroite lors de la rédaction du projet, on ne trouvait, sur 9 commissaires, qu'un administrateur en fonction, mais aussi deux députés qui devinrent administrateurs de la BCN par la suite. En 1931, la présence des administrateurs était plus marquée, en fonction de la situation difficile dans laquelle se trouvait la BCN. La commission de 15 membres comptait 3 administrateurs en fonction et 3 futurs administrateurs, nommés à la suite de cette révision.

Les réseaux politiques des différents partis recouvraient évidemment des intérêts économiques divergents, et, en réalité, c'étaient essentiellement ces intérêts économiques qui s'exprimaient au travers des connexions politiques et qui jouèrent le premier rôle dans les difficultés de la banque dans l'entre-deux-guerres. Les intérêts industriels, horlogers bien sûr mais pas uniquement, étaient très présents au sein du Conseil d'administration. Quelques exemples d'administrateurs particulièrement impliqués dans les affaires industrielles du canton permettent une illustration de ce fait.

Les liens avec l'industrie : quelques personnalités

Le Conseil d'administration de la BCN se révèle avoir été un véritable nœud des réseaux politiques et économiques du canton. Mais dans les réseaux en général, et dans les organes de la banque en particulier, toutes les positions n'étaient pas équivalentes. Il existait des postes clés au sein du Conseil d'administration : la présidence et les délégations dans les comités de direction du siège et des succursales, qui se prononçaient en première instance sur les demandes des clients et qui examinaient toutes les affaires avant de les transmettre au Conseil d'administration.

L'évocation de quelques personnalités permet de concevoir les conflits d'intérêts qui ont pu exister au sein de l'administration de la BCN, conflits issus de l'étroitesse des liens de la BCN avec les milieux d'affaires et non résolus à l'avantage de la banque.

Paul Mosimann a siégé plus de 20 ans au Conseil d'administration de la BCN et au comité de la succursale de La Chaux-de-Fonds, de 1896 à 1923. Fabricant d'horlogerie au départ, c'était une figure du radicalisme de cette localité. Il a été président de la ville de La Chaux-de-Fonds de 1894 à 1912, puis de 1915 à 1918. Il a siégé au Grand Conseil de 1886 à 1919 et au Conseil national de 1900 à 1923. Sa position dans les autorités communales de La Chaux-de-Fonds en a également fait un avocat

des finances communales. Son importance dans les réseaux horlogers se manifestait clairement par sa présidence de la Chambre suisse de l'horlogerie de 1917 à 1923¹⁵.

Les intérêts horlogers étaient aussi présents par les représentants de la Société Suisse des fabricants de boîtes-or. A son président Gottfried Scharpf¹⁶, administrateur à la BCN de 1925 à 1927, fait suite Louis Clerc¹⁷, son successeur, de 1927 à 1931. Tous deux étaient également délégués au comité de la succursale de La Chaux-de-Fonds.

Dans un autre secteur industriel, on peut citer Auguste Leuba¹⁸. Radical du Val-de-Travers, député au Grand Conseil de 1907 à 1919 et de 1924 à 1929, conseiller national de 1913 à 1919, il a passé 29 ans au Conseil d'administration de la BCN, de 1912 à 1931. Il en a été secrétaire de 1913 à 1929, puis président jusqu'en 1931. Auguste Leuba était administrateur, délégué des Usines du Furcil de Noiraigue, fabrique de chaux et ciments. Il a présidé pendant 12 ans la Compagnie de chemins de fer du Régional Val-de-Travers, a été délégué par la BCN dans les conseils d'administration des fabriques de chocolats et confiserie Klaus et de la Société d'apprêtage d'or au Locle. Il a également été administrateur puis président de la Société des chaux et ciments de la Suisse romande de 1934 à 1959.

Censeur de 1905 à 1907, puis président de la BCN pendant 22 ans de 1907 à 1929, Edouard Petitpierre¹⁹, avocat-notaire, permet d'illustrer un des effets pervers des relations trop étroites entre la banque et les entreprises clientes, aboutissant, à l'inverse d'une bonne information, à des contraintes et des limitations de la marge de manœuvre de la banque. En 1924, en contrepartie d'une importante avance, la BCN plaça 3 de ses administrateurs au Conseil d'administration de la fabrique de chocolat Klaus. La fabrique Klaus envisageant de sortir du cartel de la convention chocolatière suisse, Edouard Petitpierre, membre du Conseil d'administration de Suchard (dont il devint président en 1926 et qui joua un rôle clé dans le cartel), aurait exercé des pressions en laissant entendre que si Klaus sortait du cartel, Suchard cesserait d'être cliente à la BCN. Il s'en défendit bien sûr, arguant qu'il s'agissait de convaincre de la nécessité impérieuse pour l'industrie chocolatière suisse de préserver le cartel²⁰.

Un autre cas intéressant est celui d'Emile Lambelet²¹, avocat conseil de la BCN, qui brassait ses propres affaires parallèlement à ses mandats pour la BCN. Radical, avocat-notaire à Neuchâtel dès 1879, il s'était spécialisé dans les affaires industrielles et financières après quelques années de politique locale, 20 ans au Grand Conseil de 1883 à 1904, et un parcours d'avocat brillant. Pour donner une idée de la densité de ses connexions avec les milieux industriels du canton, il vaut la peine de citer ses mandats d'administrateur, et la liste n'est pas exhaustive: président du Conseil d'administration de la fabrique des Automobiles Martini en 1914; administrateur de Suchard SA de 1920 à 1925; secrétaire du

Conseil d'administration de la Fabrique Dubied (Couvet) en 1919-1924, administrateur de Klaus, de la Zenith, et de la fabrique d'horlogerie Le Phare. Il a en outre été membre de la Société suisse de surveillance économique pendant la Première Guerre mondiale. Ses liens d'amitié avec Léopold Dubois, directeur de la BCN (1890-1901), directeur puis président de la SBS (1906-1928) et président d'Ebauches SA de 1926 à 1928 ne semblent pas étrangers, entre autres, à sa position d'expert juridique de la BCN²².

A en croire certains échos au Conseil d'administration de la Banque, cet avocat n'a pas toujours su faire la part des choses entre les intérêts de son mandataire et ses propres intérêts, c'est-à-dire ceux des entreprises dans lesquelles il siégeait²³.

Conclusion

La BCN a connu des années extrêmement difficiles dans l'entre-deux-guerres. Les assainissements successifs de 1931 et 1935 ont été rendus nécessaires suite à certains abus de crédit pratiqués par la BCN. Les facteurs explicatifs à prendre en compte sont multiples: contexte de crise profonde et d'incertitude, dans une économie régionale largement dominée par l'horlogerie impliquant une diversification des risques insuffisante; marché du crédit caractérisé par une concurrence acharnée²⁴; pression de l'Etat pour le versement d'une part des bénéfices au détriment des amortissements; enfin et surtout, domination des intérêts industriels horlogers au sein de la banque.

Dans ce contexte, le cas de la BCN démontre un dysfonctionnement des réseaux d'information. L'insertion poussée de la banque dans les réseaux politiques et industriels a en réalité abouti à une limitation de sa marge de manœuvre, à une orientation de son activité dans le sens des intérêts industriels, horlogers en premier lieu. Le jeu combiné des réseaux, dans le contexte de crise de l'entre-deux-guerres, a créé des contraintes et instauré des relations dans lesquelles l'intérêt de la banque passait au second rang.

Un des enjeux de l'assainissement de 1935 a été de casser ce fonctionnement. En 1935, le Conseil d'administration fut totalement renouvelé et sa nomination effectuée non par le Grand Conseil mais directement par le Conseil d'Etat. Les bailleurs des fonds nécessaires à l'assainissement, la Confédération, l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), des compagnies d'assurances et des investisseurs privés, imposèrent de nouveaux administrateurs. Hans Soldan, sous-directeur de la Caisse Hypothécaire du Canton de Berne, et Rodolphe Wittmer, directeur de la Banque cantonale de Bâle et président de l'UBCS, étaient non

seulement des professionnels de la banque et de la finance expérimentés mais encore et surtout, ils n'étaient pas impliqués dans les réseaux politiques et économiques locaux.

Yves Froidevaux (Neuchâtel) est assistant de recherche à l'Université de Neuchâtel.

NOTES

¹Cette communication présente un état de ma thèse en cours sur la BCN à l'Université de Neuchâtel sous la direction des professeurs Philippe Marguerat et Philippe Henry. Je ne peux encore proposer qu'une vision partielle et essentiellement descriptive de l'insertion de la banque dans les réseaux politiques et économiques régionaux. Je tiens à remercier la BCN pour sa politique d'ouverture, le CEH pour l'organisation du colloque, la SJE pour la publication des actes et Laurent Tissot pour sa disponibilité et sa lecture critique.

²Perrenoud Marc, «Crises horlogères et interventions étatiques: le cas de la Banque Cantonale Neuchâteloise pendant l'entre-deux-guerres», in Cassis Y., Tanner J. (éds.), *Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*, Zurich 1993, pp. 209-240; idem, «La Banque Cantonale Neuchâteloise» in *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, Attinger, tome 3 (HPN3), 1993, pp. 174-176; Mazbouri Malik, *Léopold Dubois (1859-1901): jeunesse et formation d'un grand banquier suisse*, mémoire de licence Lettres, Lausanne, 1991; idem, «La biographie d'un grand banquier du début du XX^e siècle: intérêt, matériaux et problèmes», in Cassis Y., Tanner J. (éds.), *op. cit.*, 1993, pp. 165-184; ibidem, «Les trois changements d'état de Léopold Dubois (1859-1928): analyse d'une «carrière sociale»», *Musée Neuchâtelois*, 1993, pp. 145-177. Pour le contexte politique et économique cantonal, voir en particulier les chapitres de J. Ramseyer, M. Perrenoud et de J.-M. Barrelet dans HPN3, *op. cit.* et Barrelet J.-M. et Ramseyer J., *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère*, La Chaux-de-Fonds, 1990.

³Ross Duncan M., «Information, Collateral and British Bank Lending in the 1930s», in Cassis Youssef et al. (éds.), *The Evolution of Financial Institutions and Markets in Twentieth Century Europe*, Aldershot, Scolar Press, 1995, pp. 273-294; Leland H., Pyle D., «Information asymmetries, financial structure and financial intermediation», *Journal of Finance*, 32, 1977; Lewis Mervyn K., «Modern Banking in Theory and Practice», *Revue économique*, 43, 1992, pp. 203-227;

⁴Lescure Michel, «Banks and Small Enterprises in France», in Cassis Y. et al. (éds.), *The Evolution of Financial Institutions...*, *op. cit.*, 1995, pp. 315-327; Godley Andrew, Ross Duncan M., «Introduction: Banks, Networks and Small Firm Finance», *Business History*, 38, 1996, pp. 1-10; Carnevali Francesca, «Between Markets and Networks: Regional Banks in Italy», *Business History*, 38, 1996, pp. 84-100; Bonin Hubert, «Les banques régionales et l'industrie française», in Lévy-Leboyer Maurice (éd.), *Les banques en Europe de l'Ouest de 1920 à nos jours*, Paris, 1995, pp. 201-222.

⁵Cf. note 3. Pour une présentation synthétique, Ross D.M., in Cassis Youssef et al. (éds.), *The Evolution of Financial Institutions...* *op. cit.*, 1995, pp. 275-279

⁶En réalité l'asymétrie de l'information est double: entre prêteurs et emprunteurs d'une part, entre la banque et ses déposants d'autre part; autrement dit du côté actif, entre la banque et ses clients débiteurs et du côté passif entre la banque et ses déposants, ses clients créditeurs. J'en resterai ici au problème de la première asymétrie, aux affaires de l'actif. Mais la problématique de l'information pose également des questions intéressantes du côté passif, en particulier celle du contrôle de l'institution bancaire elle-même.

⁷Cf. note 3.

⁸Fixé à 2 en 1882, le nombre de censeurs passe à 3 en 1920, suite à l'élévation de l'agence du Locle au rang de succursale. En 1931 on revient à deux censeurs plus un suppléant.

⁹Pour une analyse des circonstances de la création de la nouvelle BCN, voir en particulier Mazbouri M., *Léopold Dubois (1859-1901)...*, op. cit., 1991, p. 101-108.

¹⁰Loi votée par le Grand Conseil le 14 avril 1882, acceptée en votation populaire des 24-25 juin suite à un référendum et promulguée le 27 juin 1882.

¹¹Pour une histoire générale de la BCN, outre les travaux cités de M. Perrenoud et M. Mazbouri, voir Bonjour Paul Emile, *La Banque Cantonale Neuchâteloise 1883-1908*, Neuchâtel 1908; Bernath Armand, *La Banque Cantonale Neuchâteloise, 1908-1938*, Zurich 1945; Bonhôte Daniel, *Histoire d'une banque. La Banque Cantonale Neuchâteloise 1883-1983*, La Chaux-de-Fonds 1982.

¹²La volonté de permettre aux entreprises d'exporter malgré les problèmes de circulation des devises ont poussé la banque à accorder des avances garanties par des comptes ou des créances en monnaies étrangères. Les troubles monétaires de l'après-guerre entraînent une forte dévalorisation de ces garanties et des difficultés de recouvrer ces créances.

¹³Pour une analyse des pratiques de la banque et de l'assainissement de 1930/31, voir Froidevaux Yves, «Banque publique régionale et industrie: les engagements industriels de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans l'entre-deux-guerres», in Marguerat P., Tissot L., Froidevaux Y. (éds.), *Le financement bancaire de l'entreprise entre 1870 et 1950: aspects internationaux, nationaux et régionaux*. Colloque international à l'Institut d'Histoire de l'Université de Neuchâtel, 27-28 nov. 1997, à paraître.

¹⁴Sur l'évolution des rapports de forces politiques dans le canton: HPN3, op. cit.; Scheurer Rémy et al., *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, Neuchâtel 1987.

¹⁵Jeannin-Jaquet Isabelle, «Paul Mosimann», in *Dictionnaire historique de la Suisse* [publication électronique DHS], janvier 1999; Gruner Erich et al. (éds.), *Die Schweizerische Bundesversammlung 1848-1920*, Berne 1966, Vol. 1, p. 912-913; *Almanach du montagnard*, 1924, p. 48; *Le Véritable messenger boiteux de Neuchâtel*, nécrologies, 1924.

¹⁶*Almanach du montagnard* 1928, p. 49; *Le Véritable messenger boiteux de Neuchâtel*, nécrologies, 1928.

¹⁷Steffen Gerber Therese, «Louis Clerc», in DHS [publication électronique DHS], janvier 1999.

¹⁸*Le Véritable messenger boiteux de Neuchâtel*, nécrologies, 1961, p.62; *Lexique suisse des Contemporains*, Bern/Leipzig, 1932, p. 537.

¹⁹*Le Véritable messenger boiteux de Neuchâtel*, nécrologies, 1930.

²⁰Archives de la BCN, procès-verbaux du Conseil d'administration, vol. 13, p. 207-208.

²¹*Almanach du montagnard*, 1926, p. 43; *Le Véritable messenger boiteux de Neuchâtel*, nécrologies, 1926; Jeannin-Jaquet Isabelle, «Emile Lambelet», in DHS [publication électronique DHS], janvier 1999.

²²Mazbouri M., *Léopold Dubois (1859-1901)*, op. cit. 1991, p. 81.

²³ABCN, pièces annexes aux PVCA, vol. 16, 10.12.1923.

²⁴Les grandes banques s'installent dans la région par la reprise de banques locales privées dans les années d'après-guerre. Elles profitent indirectement de la socialisation des pertes de la BCN par l'assainissement du marché que celle-ci permet. Voir Perrenoud M., «art. cit.», in Cassis Y., Tanner J. (éds.), op. cit., 1993, pp. 209-240.